



ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LES NATIONS UNIES

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 23 AVRIL 2024

Présents : Rémi AUFREVE-PRIVEL, Naima BENNAMA, Pablo BERTOLETTI, Vanessa BILLEREY, Claire BRISSET, Geneviève BURDEAU, Sandra COULIBALY LEROY, Emmanuel DECAUX, Corinthe DELAVANDE, Yves DOUTRIAUX, Pierre Henri GUIGNARD, José HOTT, Alain LE ROY, Jérémy MERCIER, Richard NARICH, Eric PATEYRON, Cécile POZZO DI BORGIO, Vincent RASTETTER, Jean-Maurice RIPERT, Jean Pierre TARDIEU, Anne TEZENAS DU MONTCEL, Laurent TRIGEAUD, Robert SIMON, Pierre-Jean VANDOORNE.

Excusés : Delphine ALLÈS, Jean-Claude BAUDRY, Jean-Christian CADY, Lucien CHABASON, Mercedes DARTIS, Guillaume DEVIN, Ginette DE MATTA, Frederic ECKHARD, Bernard MIYET, Thierry LION, Alexandra NOVOSSELOFF, Alain PELLET, Frédéric RAMEL, Jacques RAO, Francisco RUBIO, Didier SZLIWKA, Driss TOUIL.

L'Assemblée générale de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU) s'est réunie le mardi 23 avril 2024, 18 h, à la Maison de l'Amérique latine (217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris). La liste des présents, des excusés et des pouvoirs est jointe au procès-verbal et le PV de la précédente Assemblée Générale ordinaire de l'AFNU du 27 mars 2023 est adopté.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants.

1. Présentation du Rapport moral et d'activité.

Le Président, Jean-Maurice Ripert, a tout d'abord tenu à rendre hommage à son prédécesseur, Bernard Miyet, actuellement président d'honneur, pour son activité à la tête de l'AFNU.

Il a ensuite souligné l'extraordinaire activité de l'Association en 2023 marquée par de nombreux colloques de haut niveau financés grâce à un budget élevé. Les circonstances avaient cependant changé en 2024 en raison de la défaillance d'un certain nombre de sponsors. C'est pourquoi il faudrait considérer l'année précitée et 2025 comme des années de transition où nos opérations pourraient être limitées en attendant de retrouver des sources de financement plus stables.

L'AFNU avait à cet effet commencé à envisager de nouvelles pistes : partenariats obligatoires (on ne financera plus seuls des colloques) ; modification du modèle économique ; fourniture de nos prestations intellectuelles aux associations, universités et écoles de commerce, contre financement ; recherche de nouveaux modes d'intervention. Le Président a enfin lancé un appel aux membres de l'Association pour qu'ils contribuent plus activement à l'action du Bureau (proposition de nouveaux sponsors ; disponibilité à intervenir dans nos actions en fonction de leurs expertises de manière à élargir notre vivier).

Le Secrétaire général, Richard Narich, a ensuite pris le relais pour résumer rapidement nos activités sur 2023 avant de passer la parole aux responsables de chacun des programmes.

Le professeur Emmanuel Decaux et Madame Claire Brisset ont fait le point sur notre projet d'un nouveau Livre Bleu. Il est prévu de le publier au cours du premier trimestre de l'an prochain. Il adoptera désormais le titre suivant : *Les Nations unies face aux défis du monde contemporain*, compte tenu des évolutions géopolitiques récentes.

Monsieur Jean-Pierre Tardieu est revenu sur notre partenariat avec le PNUE, à travers son *Science Policy Business Forum* (UN-SPBF). Il a indiqué que celui-ci s'est poursuivi en 2023, avec, d'une part, des événements organisés par le SPBF lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies Environnement, de la COP 28 climat et du deuxième UNSPBF for the Asia Pacific Region déroulé au Sri-Lanka, et, avec d'autre part, le colloque « *Mettre fin à la pollution plastique, enjeu majeur du multilatéralisme* » organisé par l'AFNU le 28 novembre 2023 avec le soutien de son partenaire. Il mentionne en outre le fait que l'AFNU a obtenu de l'UNFCCC le statut d'observateur aux COP climat.

Concernant nos événements publics, le Secrétaire général qui avait pris en charge les conférences sur « *La menace terroriste : 20 ans après le 11 septembre* » et sur « *La criminalité organisée : un défi pour la paix, l'Etat de droit et les biens publics mondiaux* », a indiqué qu'elles avaient réuni de nombreux experts français et internationaux. Ceci avait permis d'étudier ces problématiques de manière approfondie. L'apport de la conférence sur la criminalité transnationale organisée avait été particulièrement important grâce à la contribution de certains experts étrangers concernant des aspects moins bien connus par la communauté universitaire française.

L'ambassadeur Pierre-Henri Guignard a souligné le succès du colloque « *Mettre fin à la pollution plastique, enjeu majeur du multilatéralisme* » qui s'est tenu fin novembre 2023. Il a indiqué que deux autres colloques étaient prévus cette année, l'un sur les Océans, en collaboration avec Monsieur Jean-Pierre Tardieu, et l'autre, sous sa responsabilité, dans la mesure où nous disposerions des crédits nécessaires à cet effet, sur la sécurité alimentaire. Les deux colloques seront préparés en amont avec des associations étudiantes d'universités et de grandes écoles.

Le professeur Emmanuel Decaux s'est félicité de son côté du colloque international sur le « 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme » qui s'est tenu le 5 décembre 2023 au Centre de conférence ministériel du Quai d'Orsay, rue de la Convention. Il a remercié à ce propos l'Ambassadrice Delphine Borione d'avoir contribué à ce succès.

Monsieur Jérémy Mercier a ensuite évoqué notre programme de conférences hors-les-murs, au nombre de 33 l'an dernier. Le Président a rappelé à cet égard la nécessité d'obtenir des étudiants qui en ont bénéficié de produire une contribution en retour (par exemple comptes-rendus d'une page).

Monsieur Jérémy Mercier a ensuite évoqué notre programme de « Cartes blanches vidéos ». Le Président s'est félicité à ce propos des vidéos qui venaient d'être réalisées par l'ambassadrice Michèle Ramis sur la question de la *Journée internationale des droits des femmes* et par Monsieur Francisco Gaeta, directeur de l'action européenne et internationale au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les enjeux de la lutte contre la pollution plastique à l'occasion de la *Journée de la Terre*.

L'ambassadeur Yves Doutriaux a fait ensuite état du cycle « Paroles de diplomates » dont il a la charge pour souligner que ses modalités devraient être revues.

Il a été souligné par ailleurs que le Prix Léon Bourgeois serait à nouveau attribué cette année. Le professeur Decaux, et les ambassadeurs Cécile Pozzo di Borgo et Yves Doutriaux se sont portés candidats pour faire partie du jury.

Enfin, le Secrétaire général a fait état des résultats de la 43^{ème} Assemblée plénière de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations unies qui s'est tenue du 7 au 10 novembre à Tbilissi et souligné les grands défis qui étaient devant elle.

En l'absence de commentaire ou d'objections de la part des membres de l'Assemblée générale, le Rapport moral et d'activité a été approuvé.

2. Présentation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2023.

Monsieur Jean Pierre Tardieu, trésorier de l'Association, a présenté les documents qui ont été arrêtés par le COMEX dans sa réunion du 9 avril 2024 et adressés par courriel aux membres inscrits à cette assemblée générale. Ceux-ci sont annexés au présent procès-verbal : plaquette signée par le Cabinet d'expertise-comptable AGCJ, qui présente le compte de résultat 2023 et le bilan au 31 décembre 2023, et rapport financier du trésorier.

Il a rappelé les principes comptables adoptés depuis les comptes de l'exercice 2021 pour intégrer les éléments de produits et de charges provenant de la mise en œuvre du partenariat conclu en 2020 par l'AFNU avec le PNUE, à-travers son organe le Science Policy Business Forum (SPBF), et appliqués à l'identique aux exercices 2022 et 2023. Les sommes reçues, soit directement du SPBF, soit de la part d'entreprises qui soutiennent cet organisme, sont considérées comme des subventions et sont portées en produits : elles s'élèvent à 208145 € en 2023. L'utilisation de ces sommes, à l'exception d'un montant de 6862 € revenant à l'AFNU (contribution à ses frais administratifs et soutien financier à son colloque sur la lutte contre la pollution plastique), est répartie entre divers postes de charges d'exploitation, dont un report de

145795 € en fonds dédiés, qui correspond à l'augmentation des sommes disponibles pour ce partenariat en fin d'exercice.

Ainsi, les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 290815 € et les charges d'exploitation à 288020 €, dégagant ainsi un résultat d'exploitation bénéficiaire de 2795 €.

Le détail des produits et charges propres de l'association fait ressortir une croissance sensible de l'activité de l'Association, conforme à la volonté du COMEX.

Les ressources financières propres de l'AFNU s'élèvent à 95930 €, dont 5670 € de cotisations individuelles, 30000€ de subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, 30000€ de subvention du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2000 € de subvention du GRAL (CNRS) en compensation d'une somme du même montant remise aux lauréats du prix Léon Bourgeois, 15000€ de contributions des membres mécènes Banque Transatlantique et MGEN, 3398 € (reclassement de charges imputées en 2022), réintégration de 5000 € reportés en fonds dédiés aux conférences fin 2022, et y compris la rétribution précitée de 6862 €, issue du partenariat SPBF.

Les charges propres de l'AFNU sont de 93135€. Elles comportent notamment 34150 € de frais de personnel (délégué général et stagiaires), 40520 € pour les frais de réception et déplacements liés pour l'essentiel à l'organisation de nos conférences et autres événements (présentation du Livre Bleu La France et les Nations Unies), 6509 € pour location de bureaux et espaces de réunion, 4172 € pour les publications) et 1751 € de dotation aux amortissements.

Le résultat net de l'exercice, après 726 € de résultat financier (produits de placement de la trésorerie) est un bénéfice net de **3520 €**. Il est proposé de l'affecter en report à nouveau.

Au bilan au 31 décembre 2023, le montant de l'actif et du passif s'élève à 249792 €. Au passif, la situation nette (fonds propres) de l'AFNU, après résultat de l'exercice, est de 49755 €, et le montant des fonds dédiés au partenariat AFNU-SPBF de 198836 €. A l'actif, les immobilisations nettes après amortissements s'élèvent à 3300 €, la trésorerie propre de l'association s'élève à 47579 €, celle affectée au partenariat SPBF à 198836 €.

3. Approbation des comptes, affectation de résultat de l'exercice, quitus au Président et au Trésorier.

Après échanges de vues et discussion, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les comptes de l'exercice 2023 et le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le rapport financier, tels qu'ils lui sont présentés ;**
- **Décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 3520 € à nouveau en report à nouveau ;**
- **Donne quitus au président et au trésorier de leur gestion au cours de l'exercice 2023.**

4. Approbation d'une nouvelle grille de cotisations.

Le trésorier indique que le COMEX, pour faire face aux contraintes financières évoquées par le président au début de cette assemblée générale, a décidé de porter respectivement de 50 € à 60 € la cotisation de membre actif régulier, personne physique, et de 100 € à 120 € la cotisation minimale de membre actif bienfaiteur, personne physique.

En conséquence, la nouvelle grille des cotisations proposée à l'assemblée générale, conforme aux Statuts de l'association (articles 3 et 16), mentionnant les appellations et niveaux des cotisations, est la suivante :

- **Membre actif régulier, personne physique : 60 euros/an ;**
- **Membre actif étudiant, personne physique : 15 euros/an (jeunes et étudiants de moins de 26 ans) ;**
- **Membre actif régulier, personne morale : 1000 euros/an ;**
- **Membre actif bienfaiteur, personne physique : 120 à 500 euros/an ;**
- **Membre actif bienfaiteur, personne morale : 1001 à 4999 euros/an ;**
- **Membre actif bienfaiteur, personne morale mécène : 5000 à 9999 euros/an ;**
- **Membre actif bienfaiteur, personne morale grand mécène : à partir de 10000 euros/an.**

À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale approuve cette nouvelle grille de cotisations.

5. Présentation et perspectives pour 2024.

Le Secrétaire général a rappelé les colloques prévus pour cette année. Ce sont les suivants : Amérique latine, 16 mai (budget prévu) ; Sommet de l'avenir (la table ronde a été fixée au 4 juin à 16h) ; Océans (déjà mentionné ci-dessus) ; Sécurité alimentaire (également) ; Filles, santé éducation en coopération, avec la MGEN, le 12 octobre dans ses locaux ; Francophonie en coopération avec l'Organisation internationale pour la Francophonie (probablement en octobre) ; éventuellement colloque international sur les droits de l'homme en visioconférence.

L

Par ailleurs, l'AFNU a participé à l'organisation d'un débat à l'Ecole des Mines de Paris sur le thème « Géopolitique actuelle et leçons du passé ». Y sont intervenus notre président d'honneur, Bernard Miyet, l'ambassadeur Gérard Araud et le Général Pierre Vandier, Major général des armées.

6. Approbation du budget 2024.

Le trésorier a présenté le projet de budget de l'association pour 2024, tel qu'arrêté par le COMEX dans sa réunion du 9 avril 2024, et adressé récemment par courriel aux membres inscrits à la présente AG.

Il comporte, selon la même présentation que le résultat d'exploitation, outre les éléments de produits et charges propres à l'AFNU, une évaluation des éléments liés aux opérations du partenariat AFNU-SPBF.

Ce budget prend en compte les difficultés rencontrées en début d'année par l'AFNU, avec les annonces de la fin du soutien de la Banque Transatlantique et de la forte diminution de la subvention du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (au total une réduction de près d'un tiers des ressources propres de l'AFNU par rapport à 2023).

Le budget est résumé dans le tableau synthétique présenté, annexé au présent procès-verbal. Les principaux éléments sont les suivants.

- Produits propres de l'AFNU de 68000 €, dont 7000 € de cotisations (relance des membres, augmentation des cotisations des membres personnes physiques), 50000 € de subventions publiques (MEAE, MTECT, autres ministères), 5000 € de contribution MGEN, 6000 € de contributions d'entreprises en soutien à des événements. L'AFNU vise en outre à bénéficier d'une contribution de 5000 € liée au partenariat SPBF, concrétisée sous forme d'une diminution de charges, comme indiqué plus loin.

Ce montant des produits constitue un objectif volontariste de poursuivre les activités de l'AFNU, malgré la baisse de ses ressources.

- Charges propres de l'AFNU d'un égal montant de 68000 €, dont 21000 € de frais directs des colloques et conférences (parmi lesquels la réalisation du colloque sur la sécurité alimentaire mondiale qui est subordonnée à l'obtention de ressources spécifiques d'origine publique ou privée), 4240 € pour les publications et l'animation des réseaux sociaux, 36600 € de salaires, charges sociales et indemnités des stagiaires, poste essentiel dont la plus grande part est dédiée à l'organisation des activités telles que les colloques, conférences et publications, 4400 € pour la location des bureaux et salles de réunions (ce chiffre suppose la mise à disposition gratuite d'un bureau à compter du 1^{er} juillet, ce qui reste encore incertain), et 1500 € de dotation aux amortissements.

- La réalisation des niveaux de produits et charges d'exploitation figurant dans ce budget est encore incertaine au stade actuel, mais l'AFNU dispose au 1^{er} janvier 2024 d'une trésorerie qui justifie l'approche volontariste choisie. Il sera cependant impératif de n'engager les dépenses qu'avec une extrême prudence tant que le niveau réel des produits ne sera pas mieux connu, et, s'il y a lieu, de différer ou réduire l'ampleur de certains événements.

- Les produits et charges liés au partenariat AFNU-SPBF ne peuvent faire l'objet que d'une estimation, du fait que leur montant dépend des grands rendez-vous internationaux (Assemblée Générale des Nations Unies Environnement, COP climat, COP biodiversité, COP désertification, etc.), et des initiatives qui y seront prises et des événements organisés dans le cadre du partenariat AFNU-SPBF. Le budget présenté prend en compte un montant de produits à ce titre de 190000 €, niveau cohérent avec le montant des fonds dédiés au partenariat AFNU-SPBF disponibles au 1^{er} janvier 2024 (198 836 €). Le montant des charges liées à ce partenariat est estimé à 185000 €, la différence avec le montant des produits représentant la contribution précitée de 5000 € au profit de l'AFNU.

- Ainsi, le budget présenté est à l'équilibre, avec des produits et charges d'exploitation d'un montant égal de 258000 €.

Après échanges et discussion, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2024, tel qu'il lui est proposé.

7. Renouvellement du Comité exécutif (2024-2026).

L'Assemblée générale a été informée du souhait de 3 membres du Comité exécutif de ne pas postuler pour un nouveau mandat (Madame Alexandra Novosseloff, Général Thierry Lion, Professeur Alain Pellet). Il leur a été demandé de surseoir à leur démission dans l'attente de la mise en place des nouveaux statuts qui sont actuellement à l'examen au Conseil d'État. Une nouvelle assemblée générale devra être convoquée à ce moment-là, ces derniers prévoyant le renouvellement de l'ensemble des instances de l'AFNU. Cette demande qui a été approuvée par les intéressés a été confirmée par l'Assemblée Générale qui vient de siéger.

8. Point sur la modification des statuts et ses suites.

Monsieur Yves Doutriaux a informé l'Assemblée Générale de ce que le ministère de l'intérieur vient de transmettre les statuts de l'AFNU modifiés par l'Assemblée Générale de 2023 à la Section de l'intérieur du Conseil d'Etat. Après l'intervention de l'avis conforme de cette Section, le ministère de l'intérieur publiera un arrêté autorisant l'entrée en vigueur de nos statuts modifiés.

Une fois cette publication intervenue, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale de 2025 un projet de règlement intérieur dont une première esquisse a été communiquée à l'Assemblée Générale.

Un projet de Charte Éthique, tel que prévu par les nouveaux statuts, a également été communiqué à l'Assemblée Générale. La prochaine Assemblée Générale adoptera ce texte que les membres et partenaires de l'AFNU seront invités à respecter. Ce projet de charte se réfère au contrat d'engagement républicain - également communiqué aux membres de l'Assemblée Générale - que les associations d'utilité publique sont réputées respecter.

Richard Narich
Secrétaire général
Association française pour les Nations unies

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Narich', with a long horizontal flourish underneath.